

Beauvais, le 8 janvier 2010

C.T.P.L.

du 5 janvier 2010



- 1°) ORE 2009 (PLF 2010)
- 2°) Impact de la mise en œuvre de CHORUS sur l'organisation des services Dépense et Comptabilité
- 3°) Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- 4°) Questions diverses

Le CTPL était initialement convoqué le 11 décembre 2009. A la demande des représentants FO DGFIP, l'ensemble des organisations syndicales a boycotté la séance pour contester les suppressions d'emploi massives imposées au département.

Un nouveau CTPL était convoqué ce jour. En ouverture, FO DGFIP a lu la déclaration ci-dessous, avant de quitter la séance :

Monsieur le Président

La présente déclaration traitera de 2 sujets : l'ORE 2009 point inscrit à l'ordre du jour du présent CTPL et l'état du dialogue au sein du département.

I/ ORE 2009 (PLF 2010)

Les représentants FO DGFIP et CGT Trésor ont décidé de boycotter le premier CTPL chargé d'examiner l'ORE 2009 (PLF 2010) initialement prévu le 11 décembre 2009.

Ce boycott avait pour but de tirer la sonnette d'alarme sur la situation catastrophique du réseau, induite par les suppressions d'emplois dogmatiques et massives qui se succèdent depuis trop longtemps.

Pour 2010, ce sont 12 emplois qui passent à la trappe dans la filière gestion publique (10 dans la filière fiscale). Ces 12 emplois s'ajoutent aux 8 suppressions constatées en 2009 et aux 15 constatées en 2008.

Depuis la mise en place de l'ORE en 2003, ce sont 80 emplois qui ont disparu dans les services de la filière gestion publique de l'Oise (460 emplois en 2003 contre 380 en 2010).

Aujourd'hui, dans certains postes comptables, des collègues viennent travailler le samedi pour terminer les tâches qu'ils ne peuvent effectuer la semaine faute de temps. Bien entendu, ces heures

supplémentaires ne sont ni payées ni récupérées. Demain, devront-ils également venir le dimanche pour continuer de colmater les brèches?

Tout ça pour quelle reconnaissance ?

- Une reconnaissance en terme de moyens ? Le rythme des suppressions d'emploi ne fait que s'accélérer d'années en années.
- Une reconnaissance salariale ? Depuis 10 ans, les traitements des fonctionnaires augmentent moins que l'inflation, entraînant, de ce fait, des pertes de pouvoir d'achat sans précédent. Ce ne sont pas les 29 € mensuels de prime de fusion lâchés en 2008 pour faire passer la pilule de la fusion DGI – DGCP qui changent grand chose à l'affaire. Par contre, cette opération est tout bénéfique pour l'Etat du fait des suppressions d'emploi. Moins de fonctionnaires, mais mieux payés nous disait-on. Nous avons bien vu le moins de fonctionnaire, mais nous attendons toujours le mieux payé.
- Une reconnaissance en terme de carrière ? Nous attendons toujours les effets des plans de qualification sans précédent annoncés à grand renfort de publicité par le Ministre lors de l'annonce de la fusion DGI – DGCP.

Les annonces gouvernementales nous disent que ce processus va s'amplifier encore dans les années à venir. Or malgré les efforts précités, les objectifs commencent à ne plus être atteints. Pour le 1^{ère} fois en 2009, notre département devrait ne pas atteindre son objectif en terme de taux de recouvrement. A moins qu'un artifice comptable permette, une fois encore, de faire illusion. Dans la filière fiscale, les objectifs oisiens ne sont également pas tous atteints, mais des arrangements interviendront au niveau de l'interrégion pour revoir les objectifs de l'Oise à la baisse quand ils sont compensés par les bons résultats des départements voisins.

Ces éléments montrent bien que la limite est atteinte, sans pour autant poser de gros problèmes de conscience à nos décideurs.

II/ Dialogue social

Voilà presque 18 mois que vous organisez, conjointement avec le Directeur des Services Fiscaux de l'époque, 2 réunions à 1 mois et demi d'intervalle pour présenter le guichet fiscal unique aux organisations syndicales du département.

Face au manque de nouveautés, la réunion organisée en septembre 2008 s'est avérée être une redite de celle organisée en juillet de cette même année. Il fallait faire de la « réunionite » pour la « réunionite ».

Aujourd'hui, nous avons cru comprendre que le département passerait en DLU courant 2010 (sans connaître pour autant la date de mise en place). Par hasard, nous avons également pris connaissance du décret portant création de la DLU de l'Oise, publié au JO avant les fêtes. Par hasard également, nous avons appris votre départ pour la Recette Générale des Finances de Paris sans en connaître également la date. Par hasard encore, nous avons pris connaissance de l'identité de votre successeur, sans connaître toutefois sa date de prise de fonction. Ca fait beaucoup de hasard je vous l'accorde, mais désormais l'information passe par radio couloir et non par des rencontres formelles ou informelles.

Nous sommes réunis aujourd'hui en comité technique paritaire local et aucun des points de l'ordre du jour ne traite de la mise en place de la DLU. A moins que la DLU ne soit pas une évolution suffisamment importante pour mériter un débat dans le cadre de la présente instance.

Si certains, autour de cette table, doutaient du caractère improvisé de cette réforme, les voilà rassurés !

Dernière chose qui ne relève pas de la compétence du CTPL, mais qui est totalement dans le sujet: nous avons appris, encore et toujours par hasard, la mutation d'une collègue sans tenue d'une CAP locale (ce qui peut se comprendre dans un cas d'urgence), mais également (et c'est plus grave car sans précédent à ma connaissance) sans consultation préalable des organisations syndicales et ce, au

*mépris des dispositions de l'article 25-9 de la circulaire du 18 novembre 1982 qui précise que « les CAP ne sont consultées **obligatoirement** que lorsque les mutations comportent changement de résidence ou modification de la situation de l'intéressé ».*

Pour l'ensemble de ces raisons, je pense que vous comprendrez aisément que la coupe n'est pas loin de déborder chez les agents du département et pour leurs représentants que nous sommes.

Je vous demande de bien vouloir annexer cette déclaration au procès verbal du présent CTPL.

Les représentants FO DGFIP en CTPL :

Valérie LEDRU, Olivier VALEYRIE, Bernadette PHILIPS

REPOSES DE LA DIRECTION :

➤ Sur les suppressions d'emploi

Le Président a repris les arguments habituels sur les gains de productivité ou la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Mais rien qui soit de nature à rassurer les agents.

Sur les heures supplémentaires effectuées dans le réseau, il assure que toutes les demandes de paiement arrivées en fin d'année ont été honorées. **Nous invitons donc les postes concernés à faire remonter leurs demandes de paiement des heures supplémentaires à la TG.**

➤ Sur les objectifs non atteints

Le Président nous rassure : ce n'est pas un signe d'incapacité du réseau à faire face. En effet, les objectifs étant ambitieux (voire surestimés !), ils ne sont pas nécessairement atteints...

Il n'en demeure pas moins qu'un objectif qui était systématiquement atteint antérieurement et qui ne l'est plus en 2009 est révélateur des difficultés rencontrées par le réseau pour mener à bien les missions qui lui sont confiées.

➤ Sur le dialogue social

La remise de service entre M. Péry et son successeur M. Jean Paraf devrait avoir lieu le 01/02/2010 (date encore officielle). M. Paraf sera Directeur Départemental des Finances Publiques, donc à la tête de la DLU de l'Oise.

Le Président nous a assuré que la nouvelle Direction Locale Unique sera mise en place en toute transparence et dans la concertation. Pour les agents directement impactés par cette fusion administrative, des entretiens individuels auront lieu.

A l'issue de ces réponses, la délégation FO a quitté la séance.

1°) ORE 2009 (PLF 2010)

- Situation par poste

17 postes ou services connaissent des suppressions d'emploi comprises entre -0,5 et - 2,5, voire - 3 pour la Trésorerie Générale.

Le tableau ci-après reprend, en détail, la situation des emplois et des effectifs poste par poste.

	Effectifs réels au 01/01/10	ORE 2010	ORE 2009	implantés	proposition de modification	nouveaux implantés	couverture réels / Implantés	taux de couverture nouveaux implantés / ORE 2010
TRESORERIE GENERALE	68,00	64,24	67,44	67,50	-3,00	64,50	105,43	100,40
E.R. Départementale	15,60	13,11	15,11	15,50	-1,50	14,00	111,43	106,79
E.R. en Résidence	1,00	1,00	1,73	1,00	0,00	1,00	100,00	100,00
ATTICHY	4,80	4,42	4,27	4,50	0,00	4,50	106,67	101,81
AUNEUIL	3,90	3,64	4,25	4,00	-0,50	3,50	111,43	96,15
BEAUVAIS AMENDES	5,80	5,34	5,98	6,00	-0,50	5,50	105,45	103,00
BEAUVAIS MUNICIPALE	27,00	25,13	27,16	27,00	-2,00	25,00	108,00	99,48
BEAUVAIS S.I.P.	9,60	7,91	8,42	8,50	-0,50	8,00	120,00	101,14
BRESLES	2,30	2,31	2,47	2,50	0,00	2,50	92,00	108,23
BRETEUIL - CREVECOEUR	6,30	6,47	6,52	6,50	0,00	6,50	96,92	100,46
CHAMBLY	3,90	3,30	3,62	3,50	0,00	3,50	111,43	106,06
CHANTILLY	8,20	7,43	7,39	7,50	0,00	7,50	109,33	100,94
CHAUMONT EN VEXIN	5,80	5,76	5,34	5,50	0,50	6,00	96,67	104,17
CLERMONT MUNICIPALE	9,80	9,59	12,23	10,00	0,00	10,00	98,00	104,28
CLERMONT S.I.P.	2,00	2,30	0,00	2,00	0,00	2,00	100,00	86,96
CLERMONT CHI	8,60	7,73	8,34	8,50	-1,00	7,50	114,67	97,02
COMPIEGNE	8,70	8,60	8,79	8,50	0,00	8,50	102,35	98,84
COMPIEGNE MUNICIPALE	20,80	19,86	20,78	20,50	-0,50	20,00	104,00	100,70
CRÉIL	12,60	11,02	11,85	12,00	-1,00	11,00	114,55	99,82
CREIL MUNICIPALE	34,80	31,47	33,96	34,00	-2,50	31,50	110,48	100,10
CREPY EN VALOIS	8,70	9,39	9,52	9,50	0,00	9,50	91,58	101,17
ESTREES SAINT DENIS	3,80	2,93	3,08	3,00	0,00	3,00	126,67	102,39
FORMERIE - SONGEONS	6,00	5,22	5,28	5,50	-0,50	5,00	120,00	95,79
FROISSY	2,80	2,77	2,98	3,00	0,00	3,00	93,33	108,30
GRANDVILLIERS	7,20	6,62	6,81	7,00	-0,50	6,50	110,77	98,19
LASSIGNY	5,00	4,61	4,62	4,50	0,00	4,50	111,11	97,61
LIANCOURT	10,00	10,95	10,02	10,00	1,00	11,00	90,91	100,46
MERU MUNICIPALE	4,80	4,67	7,96	5,00	-0,50	4,50	106,67	96,36
MERU S.I.P.	2,80	2,89	0,00	3,00	0,00	3,00	93,33	103,81
MOUY	3,80	3,10	3,46	3,50	-0,50	3,00	126,67	96,77
NANTEUIL LE HAUDOIN	6,20	5,91	6,08	6,00	0,00	6,00	103,33	101,52
NEUILLY EN THELLE	3,30	3,61	3,36	3,50	0,00	3,50	94,29	96,95
NOAILLES	4,60	4,50	4,34	4,50	0,00	4,50	102,22	100,00
NOYON	12,20	12,45	12,16	12,00	0,50	12,50	97,60	100,40
PAIERIE DEPARTEMENTALE	17,40	20,53	17,53	17,50	2,00	19,50	89,23	94,98
PONT SAINTE MAXENCE	9,20	8,47	8,20	8,00	0,50	8,50	108,24	100,35
RIBECOURT	2,00	2,29	2,24	2,00	0,00	2,00	100,00	87,34
SAINT JUST EN CHAUSSEE	6,60	6,45	6,66	6,50	0,00	6,50	101,54	100,78
SAINT LEU D'ESSERENT	4,70	4,13	4,29	4,50	-0,50	4,00	117,50	96,85
SENLIS	12,90	11,95	12,35	12,50	-0,50	12,00	107,50	100,42
SERIFONTAINE	3,00	2,68	2,85	3,00	-0,50	2,50	120,00	93,28
THOUROTTE	3,50	2,95	3,04	3,00	0,00	3,00	116,67	101,69

- - Situation des services de la TG

SITUATION au 01/01/2010 (Hors Catégorie A et CIB)	Effectifs O.R.E. 2009 (1)	effectif O.R.E. 2010 (2)	Ecart O.R.E. (2) - (1)	Implantés B + C	réels B + C	différence implantés - ore 2010 AVANT prop	PROPOSITIONS DE MODIF			NOUVEAUX IMPLANTÉS (B+C)	différence implantés - ore 2010/APRES prop
							B	C	GLOBAL		
BUDGET - LOGISTIQUE	9,96	9,59	-0,37	10,00	10,00	0,41		-0,5	-0,5	9,50	-0,09
C.F.L. - DEPENSE	4,86	4,88	0,02	5,00	0,00	0,12			0	5,00	0,12
C.Q.C.	0,70	0,70	0,00	0,50	0,80	-0,20			0	0,50	-0,20
DEPOTS - SERVICES FINANCIERS	10,23	9,13	-1,10	10,00	10,00	0,87		-1	-1	9,00	-0,13
COMPTABILITE	8,83	8,27	-0,56	9,00	15,70	0,73			0	9,00	0,73
CONTRÔLE DE GESTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0	0,00	0,00
ETUDES ECO ET FINANCIERES	0,60	0,60	0,00	0,50	1,00	-0,10			0	0,50	-0,10
REDEVANCE	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00			0	3,00	0,00
RECOUVREMENT	11,92	11,10	-0,82	12,00	7,30	0,90		-0,5	-0,5	11,50	0,40
RECOUVREMENT CONTENTIEUX					3,80			0	0,00		
RESSOURCES HUMAINES	4,29	4,04	-0,25	4,50	4,60	0,46				4,50	0,46
SECTEUR PUBLIC LOCAL	10,05	9,93	-0,12	10,00	9,00	0,07			0	10,00	0,07
SECRETARIAT/ ADIT / FP	3,00	3,00	0,00	3,00	1,80	0,00		-1	-1	2,00	-1,00
TOTAUX	67,44	64,24	-3,20	67,50	67,00	3,26	0	-3	-3	64,50	0,26

2°) Impact de la mise en place de CHORUS

Le départ supposé d'une grande partie de l'activité du service dépense de la TG avait entraîné l'annonce, au printemps 2009, de la fusion des services comptabilité et dépense.

Quelques mois plus tard (à l'automne 2009), la Direction nous annonçait que finalement le déploiement de l'application CHORUS maintiendrait une grande partie de l'activité dépense au sein du département. En conséquence, les services précités étaient « défusionnés » pour revenir à la situation initiale.

Les documents de travail fournis dans le cadre de ce CTPL indiquent que le département de l'Oise aurait une assignation pour les dépenses des Ministères :

- de l'Education Nationale ;
- de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales ;
- de la justice ;
- de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer ;
- de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ;
- du budget, des comptes publiques, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

3°) Le Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Après lecture des documents préparatoires, parmi les risques professionnels recensés, certains sont plus importants : dangerosité des dégagements de fonds, risques liés au manque d'hygiène, dangerosité des guichets ouverts, conduite de véhicules, utilisation d'engins, locaux non sécurisés, locaux surchauffés l'été, locaux mal aérés, manipulations répétitives avec la souris, travail intensif sur écran...

Très fréquemment, le risque « stress / démotivation » est cité avec la description « politique de résultats sans moyens adéquats ». Les réductions d'effectifs subies ne devraient rien arranger à l'affaire...

Reste à savoir, maintenant que les risques sont identifiés, si les moyens nécessaires seront mis en œuvre pour les supprimer.

Vos représentants FO en CTPL:

LEDRU Valérie, TG (SPL)

VALEYRIE Olivier, TG (Rec contentieux)

PHILIPS Bernadette, TG (SPL)



BULLETIN D'ADHESION:

Nom:

Prénom:

Grade:

Echelon:

Poste:

à retourner à Maryse COZETTE Creil Male